

Conditions Générales de Vente Avanteam Formation du Groupe Arkesys

Mises à jour le 12/01/2026

AVANTEAM FORMATION

45 avenue Coriandre – 13600 La Ciotat
T. 04 28 95 15 82 - info@arkesys.fr

SAS AU CAPITAL DE 10 000 € - SIRET : 749 889 713 00030

Conditions Générales de Vente Avanteam Formation du Groupe Arkesys

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les règles commerciales liant *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* et son client, pour la réalisation d'une prestation de formation, d'ingénierie de formation ou de développement d'application. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepte sans réserve. Son adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente est pleine et entière.

Elles prévalent sur tout autre document, y compris le cas échéant sur les conditions générales d'achat du client.

• Désignation

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'Avanteam Formation du Groupe Arkesys
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue d'Avanteam Formation du Groupe Arkesys et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **Formations intra entreprises** : les formations conçues sur mesure par Avanteam Formation du Groupe Arkesys pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **Formations e-learning** : Formation ouverte, à distance et réalisée par l'utilisation de parcours de formations granularisées.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les Opérateurs de Compétences chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises

• Définition des prestations et champ d'application

Les prestations d'Avanteam Formation du Groupe Arkesys, objet des présentes Conditions Générales de Vente, désignent l'ensemble des services proposés par *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* à ses clients. Elles désignent notamment :

- Les formations inter-entreprises dans les centres de formation d'*Avanteam Formation du Groupe Arkesys* et de ses partenaires
- Les formations intra-entreprises dans les centres de formation d'*Avanteam Formation du Groupe Arkesys* et de ses partenaires ou tout autre site convenu avec le Client
- Les prestations d'ingénierie pédagogique (évaluation des acquis et besoins / élaboration de dossiers de synthèse / conseil pédagogique / tests bureautiques)
- Les prestations de développement d'applications informatiques
- Les formations E-learning

Dans le cas de formations mises en place sur le site Client, *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* n'est pas tenu d'installer les produits ni de fournir le matériel. Ces prestations feront l'objet, le cas échéant, d'une facturation complémentaire.

- **Commande**

La commande correspond à l'ordre d'exécution d'une prestation par *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* en faveur de son Client. Elle doit **être confirmée par écrit** et transmise à *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* par voie de courrier, email ou fax **au plus tard 2 jours ouvrés avant le démarrage de la prestation**. *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* se réserve le droit de ne pas exécuter une commande ne respectant pas ces délais de prévenance, sans que cela n'ouvre de droit compensatoire de la part du Client.

Une commande est réputée confirmée à réception d'un des éléments suivants :

- La convention de formation établie selon les articles L63-53-1 et L6353-2 dûment complétée et signée par le client
- Le bon de commande conforme aux conditions financières transmises par *Avanteam Formation du Groupe Arkesys*
- Le devis signé et retourné à *Avanteam Formation du Groupe Arkesys*
- Un mail d'acceptation du stage conforme aux échanges entre Arkesys et le client

Toute commande de formation ou prestation implique que le Client reconnaît avoir pris connaissance du contenu de la prestation proposée par *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* (le programme de stage dans le cadre d'une formation), et l'accepte sans condition. Afin d'assurer la pertinence de la prestation au regard des besoins du client, *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* préconise de mettre en place des évaluations avant chaque action de formation, aux conditions fixées par les accords commerciaux liant *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* à son client.

Le client reconnaît avoir informé l'ensemble des personnes concernées par la prestation des conditions de mise en place (à l'aide notamment des documents transmis par *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* : programme, convocation, plan d'accès, restauration, parking...).

Enfin, la confirmation de commande implique la transmission du Règlement Intérieur Stagiaires à l'ensemble des personnes concernées par la prestation, et vaut acceptation sans condition de ce règlement par l'ensemble des participants. Le règlement intérieur stagiaire est disponible sur simple demande ou à l'adresse suivante : <http://www.groupe-arkesys.com/ris.html>

- **Prix**

Nos prix s'entendent Net de TVA pour les clients non assujettis.

- **Conditions de règlement**

Les frais de la prestation seront facturés par *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* au client à prestation échue, et payables à réception, date de facturation.

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il doit en informer son interlocuteur commercial chez *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* et il doit :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription, sur son bon de commande, sur la convention de stage ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou virement bancaire, directement à l'attention d'*Avanteam Formation du Groupe Arkesys* ou le cas échéant à la société d'affacturage mandatée par *Avanteam Formation du Groupe Arkesys*.

Toute formation commencée est due.

Toute absence d'un participant, tout ou en partie de la formation, sera facturée directement à l'entreprise client ou au participant lui-même.

- **Pénalités de retard et de traitement de dossier erroné du fait du client**

Tout retard de paiement par rapport à l'échéance définie par les présentes Conditions Générales de Ventes, et pour lequel la responsabilité d'*Avanteam Formation du Groupe Arkesys* ne peut en toute bonne foi pas être engagée, entraînera de plein droit le paiement par le client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6C COM et D 441-5C COM

Dans le cas où les indications de facturation rapportées par le client avant la prestation seraient incomplètes ou erronées, entraînant un traitement administratif correctif complémentaire de la part d'*Avanteam Formation du Groupe Arkesys*, ce dernier pourra exiger de plein droit à son client une pénalité compensatoire forfaitaire de traitement de dossier erroné d'un montant fixe de 50 euros par facture concernée.

- **Annulation ou report du fait d'Avanteam Formation du Groupe Arkesys**

Avanteam Formation du Groupe Arkesys se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une prestation, notamment en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique.

Avanteam Formation du Groupe Arkesys s'engage à prévenir son client dans les plus brefs délais de cette annulation ou report, et à proposer une solution alternative. Cette solution pourra notamment consister dans le cas d'une prestation inter-entreprises qui ne peut pas être maintenue en raison du nombre insuffisant de participants inscrits (moins de 3 participants de sociétés différentes), à proposer à budget égal et sur un contenu équivalent, une session intra calibrée sur une durée réduite, et qui donnera lieu à une nouvelle commande. Aucune indemnité compensatrice ne pourra être exigée par le client en raison d'une annulation ou d'un report du fait d'*Avanteam Formation du Groupe Arkesys*.

- **Annulation ou report du fait du client**

Jusqu'à 10 jours ouvrés avant la date du stage, le report de la prestation est gratuit.

A moins de 10 jours ouvrés, *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* facturera le report, en sus, 10 % du prix total TTC.

En cas d'annulation du fait du client, selon l'article L 920-9 du code du travail, et à titre d'indemnité forfaitaire, ce dernier règlera à *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* :

- ✓ 50% de la facture en cas d'annulation entre 6 et 9 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation
- ✓ La totalité de la facture en cas d'annulation à moins de 5 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation

En cas d'absence ou d'abandon d'un participant en cours de formation ou le jour même de la formation, sa participation sera facturée au client (sauf cas de force majeure au titre de l'article 1218 du code civil).

- **Responsabilité**

La responsabilité d'*Avanteam Formation du Groupe Arkesys* est limitée au montant de la prestation fournie à son client.

- **Informatique et Libertés**

Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à *Avanteam Formation du Groupe Arkesys*

- **Propriété intellectuelle**

- Pour les formations interentreprises et les formations E-learning :

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive d'*Avanteam Formation du Groupe Arkesys* et ne peuvent donc pas être cédés au client.

- Pour les formations intra entreprise :

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* pourra céder au client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

- **Confidentialité**

Toute information (hors celles accessibles au public) dont *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* ou le client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client, un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie.

La présente clause autorise *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* à communiquer les informations au sein *Avanteam Formation du Groupe Arkesys*

Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

- **Communication**

Le client autorise expressément *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

- **Litiges et attribution de compétence**

En cas de litige relatif à l'exécution de la prestation, les parties s'engagent à résoudre leur différend à l'amiable. Toute contestation ou différend qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera de la seule compétence du *Tribunal de Commerce de Marseille*.

- **Loi applicable**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* et ses clients relèvent de la loi française.

- **Élection de domicile**

L'élection de domicile est faite par *Avanteam Formation du Groupe Arkesys* au 650 chemin de l'Aumône Vieille 13400 Aubagne.